



## COMMUNIQUE N° 001 /C/C. END/MAIRE/CAB/2025 DU 14 mars 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
(en procédure d'urgence)

N° 001 /AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025/DU 22 Janvier 2025

RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE BLOCS DE DEUX SALLES DE CLASSE, ET D'UN  
BLOC MATERNEL DANS CERTAINES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE D'ENDOM,  
DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE EN TROIS (03) LOTS

- LOT 1. Travaux de construction d'un Bloc de deux (02) salles de classe dans l'Ecole Publique de BIKOUM 2
- LOT 2. Travaux de construction d'un Bloc de deux (02) salles de classe dans l'Ecole Publique d'EYEK
- LOT 3. Travaux de construction d'un Bloc maternel dans l'Ecole Publique d'ENDOM

**Le Maire de la Commune d'Endom, Maître d'Ouvrage /Autorité Contractante, communique :**

Les soumissionnaires ci-après sont déclarés attributaires des Lettres-commandes, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°001/AONO/COMMUNE D'ENDOM/MAIRE/CIPM/2025 du 22 janvier 2025 relatif aux travaux de construction de blocs de deux salles de classe, et d'un bloc maternel dans certaines Ecoles Publiques de la Commune d'Endom, Département du Nyong et Mfoumou, Région du Centre en trois (03) lots

Selon le détail ci-dessous :

Soumissionnaires	Lots	Montant (FCFA TTC) Offres attributaires	Délais d'exécution
ETS PROSERV	Lot 1	20.020.000	Trois (03) mois
ETS PROSERV	Lot 2	20.020.000	Trois (03) mois
ETS LA MARQUE	Lot 3	24.805.789	Trois (03) mois

Le délai d'exécution court, à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux du lot.

Les soumissionnaires ci-dessus déclarés attributaires sont invités à se présenter à la Commune d'Endom (Cabinet du Maire), dès diffusion du présent communiqué pour l'élaboration et la souscription des Lettres-Commandes correspondantes, conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine dès publication du présent communiqué, à l'exception de l'original et de l'exemplaire destiné à l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ; passé ce délai, ces offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué tient lieu de main levée de la caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus. /-

### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- MINEDUB
- PREFET N/M
- PDT/CIPM
- ATTRIBUTAIRES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES



Fait à Endom, le 14 mars 2025

LE MAIRE

Le Maire